

Jean Meslier, anarchiste ou communiste ?

Lorsque l'on parle de **Jean Meslier** (1664-1729), la question de savoir s'il était communiste ou anarchiste est souvent posée.

Un communiste

Qu'il ait été un **communiste** lui-même est incontestable : il s'inscrit dans cette tradition vieille de deux siècles dont **Thomas More**, avec son **Utopie** en 1516, fut l'initiateur. Comme lui et les autres penseurs communistes avant **Meslier** (**Campanella** au XVII^e siècle entre autres) ou après lui (**dom Deschamps** au XVIII^e ou **Cabet** au XIX^e par exemple), tous prônent, *a minima*, le travail en commun et la propriété en commun des fruits de ce travail et de la terre. La seule différence que **Meslier** présente avec eux est qu'il n'était **pas utopiste** : il avait un projet et un programme concret et pratique de révolution faite par les masses, dirigée par les intellectuels au service de ces masses. En cela, s'il est **précurseur** d'une pensée ultérieure, c'est bien celle du marxisme.

Un anarchiste ou libertaire ?

Il est en revanche **bien moins aisé** de prétendre que **Meslier** était anarchiste ou libertaire, comme **Onfray** par exemple, a contribué à en répandre l'idée. Bien plus difficile parce que l'anarchisme n'existait pas avant le XIX^e siècle. Tout au plus **Meslier** pourrait-il en être un précurseur, mais ne l'est pas. L'Anarchisme se réclame de la formule « **Ni Dieu, ni maître** », une devise **détournée du sens** que lui avait donné **Auguste Blanqui** qui, loin d'être anarchiste, prônait l'action révolutionnaire centralisée et pour qui, **Dommanget** l'a montré, le « **maître** » était, non le dirigeant politique, mais le **patron capitaliste**. À la différence des anarchistes, **Meslier** ne prône pas l'abolition de toute forme de hiérarchie et d'autorité coercitive étatique ou sociale. Sa pensée est d'ailleurs **aux antipodes** d'un des courants principaux de l'Anarchisme : l'anarchisme individualiste initié par **Stirner** au XIX^e siècle ou, plus proche de nous, celui d'**E. Armand** par exemple.

Qui n'en serait pas convaincu gagne à lire ce que **Meslier** écrit dans son **Mémoire** sur la manière dont la société future doit être dirigée. Il en dit peu, mais de façon tellement **claire et convaincante** que l'on peut définitivement abandonner ces qualifications oiseuses d'« **anarchiste** » ou de « **libertaire** » qui polluent l'interprétation de la pensée mesliériste et de sa stratégie révolutionnaire.

Rien de mieux donc que de reprendre **l'ensemble des passages** du **Mémoire** où **Meslier** traite de la façon dont doit être dirigée la société communiste future. On y trouve l'idée d'« **un gouvernement des sages** » couplée avec, pour peu qu'elle soit « **juste** », celle d'une « **nécessaire subordination** ».

Voici donc ce que dit **Meslier** lui-même :

1. Les « **maux et méchancetés ne seraient certainement point si les hommes établissaient entre eux une juste proportion d'états et de conditions, et telle qu'il serait seulement nécessaire pour établir et garder entre eux une juste subordination** » (VI^e preuve, chap. 42)

2. « **Une société ou communauté d'hommes ne peut être bien réglée ni se maintenir en bon ordre sans qu'il y ait quelque**

dépendance et quelque subordination entre eux, il est absolument nécessaire pour le bien de la société humaine qu'il y ait entre les hommes une dépendance et une subordination des uns aux autres » (id.)

3. « **Seulement sous la conduite et la direction de ceux qui seraient les plus sages et les mieux intentionnés pour l'avancement et pour le maintien du bien public** » (ibid., chap. 48)

Meslier le répète plus d'une fois dans la « **Conclusion** » de son **Mémoire**, par exemple :

4. « **De bons magistrats sont capables de bien gouverner les autres ; ils sont capables d'établir de bonnes lois et de faire de bons règlements de police [...], et ainsi, ce sont des anciens remplis de prudence et de sagesse qu'il faut établir pour gouverner sagement les autres.** » (Conclusion, chap. 96)

S'adressant à ses « **chers peuples** »

5. « **Vous serez misérables et malheureux, vous et vos descendants, tant qu'il n'y aura point de juste subordination parmi vous [...]** » (Concl., id.)

6. « **Vous seriez heureux [...] si vous étiez gouvernés seulement par de bons et sages magistrats.** » (id.)

7. « **Rejetez d'un commun consentement tous vos prêtres, tous vos moines et tous vos tyrans, pour établir parmi vous de bons, de sages et de prudents magistrats qui soient pour vous gouverner paisiblement, pour vous rendre fidèlement la justice aux uns comme aux autres, [...] et auxquels vous dussez, de votre côté, rendre une prompte et fidèle obéissance.** » (id.)

Meslier le répète encore dans sa lettre où il présente la teneur de son **Mémoire** au confrère qui le découvrirait. Il s'agit, écrit-il, de :

8. « **Renversez, comme ils disent, tous ces orgueilleux tyrans de leurs trônes, et mettez en leur place de bons, de doux, de sages et de prudents magistrats pour vous gouverner** » (id.)

9. « **Que l'on attache l'honneur et la gloire, les biens et les douceurs de la vie, et même l'autorité du gouvernement à la vertu seule, à la sagesse, à la bonté, à la justice, à l'honnêteté, à la probité, etc.** » (id.)

Meslier le répète encore dans sa lettre où il présente la teneur de son **Mémoire** au confrère qui le découvrirait. Il s'agit, écrit-il, de :

10. « **Mettre tous les hommes dans une juste subordination et établir parmi eux un doux et paisible gouvernement** » (lettre à « Monsieur le curé de... »)

C'est bien là, loin de tout bavardage anarchiste à son propos, **dans le texte**, tout ce que **Meslier** dit de la façon dont il voit l'organisation de la société future. C'est fort peu, mais fort éloquent de clarté.

Serge Deruette

Auteur de *Lire Jean Meslier, curé et athée révolutionnaire. Introduction au mesliérisme et extraits de son œuvre* (préface de **Roland Desné**), Bruxelles, éd. Aden, 414 p. (5^e réédition, 2025), 22 €



ABONNEZ-VOUS À LA CALOTTE !



Lisez « **La Calotte** », journal satirique fondé par **André Lorulot**.

**4 numéros par an :
16€ pour la France et 18€ pour l'étranger.**

Chèque à l'ordre de « **La Calotte** »
Envoyer à : **J-M Lecompte - La Calotte - BP 90294 - 51060 Reims Cedex**